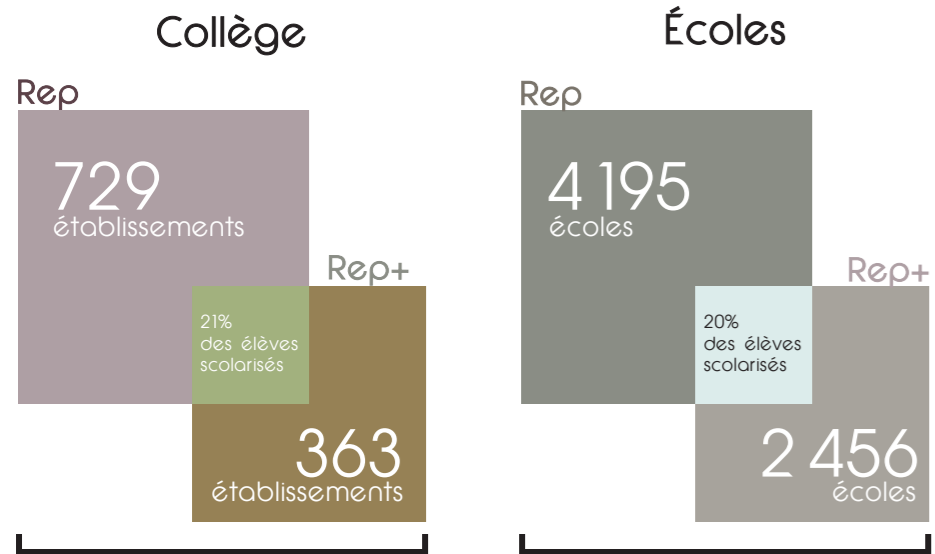


#SyndicatUtile

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE EN CHIFFRES



24 % d'enseignants exercent en éducation prioritaire en collège(*).
 23 % d'enseignants exercent en éducation prioritaire dans le premier degré(*).

(*) Rentrée 2020

Les revendications du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, l'éducation prioritaire ne doit pas être remodelée par chaque gouvernement. La carrière et les conditions de travail des enseignants doivent y être valorisées, l'accès à la formation continue et les projets pédagogiques soutenus et financés. La réforme en cours de l'éducation prioritaire ne doit pas y dégrader les conditions de travail, mais au contraire permettre d'éviter les effets de seuil et de réintégrer les lycées et les écoles orphelines dans la carte de l'éducation prioritaire. Le SE-Unsa reste vigilant concernant l'avenir des Rep+ et dénonce l'empilement des dispositifs (*ex. cités éducatives*).



S'abonner aux newsletters
Adhérer en ligne



se-unsa.org



Nos documents ressources



Nos blogs



Nous suivre



En éducation prioritaire



Un syndicat pour moi, c'est forcément le SE-Unsa

INDEMNITÉS

- **Rep+** : 4 646 € bruts/an
 - **Rep** : 1 734 € bruts/an
- L'attribution de l'indemnité est liée à l'exercice effectif en éducation prioritaire. En 2015, cette indemnité a été revalorisée de 50 % en Rep et de 100 % en Rep+. Enfin, uniquement en Rep+, elle a été revalorisée de 1 167 € à la rentrée 2018 ainsi qu'à la rentrée 2019.
- **Être directeur en éducation prioritaire** : l'indemnité de direction (Iss) est majorée de 20 % pour un directeur en Rep et de 50 % en Rep+.

REMPLACEMENT 1^{ER} DEGRÉ
 Les collègues qui assurent le remplacement des enseignants bénéficiant des 18 demi-journées d'allègement doivent percevoir l'intégralité de l'indemnité Rep+.



OBLIGATIONS DE SERVICE

Pour permettre la formation, le travail collectif des enseignants, la coopération avec l'extérieur et l'organisation de l'accompagnement et du suivi des élèves, les enseignants bénéficient d'obligations de service modifiées :

- dans les écoles Rep+, les enseignants ont un volume de 18 demi-journées par année scolaire prises sur le temps d'enseignement ;
- en collège Rep+, il existe une pondération de 1,1.

CLASSE EXCEPTIONNELLE : UNE RECONNAISSANCE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

L'exercice pendant huit ans au cours de la carrière en éducation prioritaire est valorisé pour un passage à la classe exceptionnelle. Pour l'accès à ce nouveau grade, créé par le PPCR(*), certaines fonctions ou exercices dans des conditions difficiles sont en effet pris en compte. C'est le cas de l'éducation prioritaire. Les collègues qui remplissent les conditions d'exercice représentent 80 % des promus.

(*) Parcours professionnels, carrières et rémunérations

ENCADREMENT

Les textes règlementaires prévoient une attribution des moyens qui s'appuie sur une meilleure prise en compte de la situation sociale des écoles et établissements depuis 2015 avec l'accueil des enfants de moins de 3 ans, les postes d'infirmiers et un accompagnement continu des élèves de 6^e. Une nouvelle réforme a démarré en 2021 avec la mise en place de contrats locaux d'accompagnement qui remplacent les Rep à l'échelle académique.

Nous...

En éducation prioritaire

ENQUÊTE ÉDUCATION PRIORITAIRE DU SE-UNSA : ANALYSE DES RÉSULTATS

Le SE-Unsa a mené une enquête auprès des enseignants de l'éducation prioritaire sur leurs difficultés, leurs satisfactions et leurs revendications.

- À 85 %, les répondants sont satisfaits d'y enseigner, un pourcentage supérieur à la moyenne des enseignants en général. Ce qui plaît aux collègues, c'est le travail d'équipe, la solidarité, le dynamisme, l'impression d'être utile.

- Côté ressentis négatifs, les affectations subies, le traitement de la grande difficulté, l'accompagnement insuffisant de l'institution (formation notamment) et l'accès difficile à des partenariats extérieurs reviennent souvent. Ce sont des enjeux essentiels de l'avenir de l'éducation prioritaire pour le SE-Unsa.

- L'enquête a aussi permis aux répondants de se positionner sur les propositions du SE-Unsa : la formation continue spécifique, l'extension de la pondération à tous les collègues et la création d'un fonds d'aide pour les sorties arrivent en premier. D'autres idées sont évoquées : échange de classes et de postes, observation plus régulière entre collègues...

Autant de revendications que le SE-Unsa portera dans les futures négociations ministérielles.

RÉEXAMEN DE LA CARTE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

La mise en place des Rep et Rep+ en 2015 s'est accompagnée d'un engagement de réexamen tous les 4 ans. Celui-ci est pourtant repoussé depuis 2019.

Pour le SE-Unsa, cette phase doit aussi permettre de prendre en compte des situations d'écoles et d'établissements exclus jusqu'alors de l'éducation prioritaire.

LES STAGES SE-UNSA « ÉDUCATION PRIORITAIRE » : CONSTATS ET PROPOSITIONS

ÉVALUER LES ÉLÈVES DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Lorsque les collègues échangent sur leurs pratiques, on est loin des débats simplistes sur la note chiffrée, alors que la formation aux sciences cognitives revient souvent. Les collègues proposent de développer l'évaluation orale (jeux de rôle, dictée à l'adulte) et de favoriser la coopération au détriment de la compétition. En bref, des évolutions majeures de nos pratiques actuelles, pour généraliser le travail et les expérimentations nombreuses menées dans l'éducation prioritaire. Le SE-Unsa soutient ces changements : pédagogie coopérative et différenciée, nouvelles méthodes d'évaluation qui allient exigence et bienveillance sont au cœur de notre projet syndical.



LES PARTENARIATS AU CŒUR DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE



Le rôle central des partenariats dans la vie des Rep et surtout des Rep+ est souvent évoqué. Le travail avec des associations de parents d'élèves, avec des associations ou des institutions culturelles ou encore avec les collectivités territoriales nécessite des moyens, que ce soit pour les enseignants (IMP) ou les élèves (sorties, voyages). L'éducation prioritaire a fait de la co-éducation une réalité. Cafés des parents, lectures de contes, goûters philosophiques, repas multiculturels, ateliers parentaux d'activités émergent et font des établissements des lieux de vie ancrés dans leur quartier. Le SE-Unsa soutient l'ouverture des établissements sur leur environnement et la définition de projets locaux, à l'échelle d'un réseau notamment.



CYCLE 3 EN ÉDUCATION PRIORITAIRE : PEUT MIEUX FAIRE !

Soyons francs, des initiatives émergent sur le cycle 3 mais la liaison école/collège reste encore à construire. L'éducation prioritaire peut en être le fer de lance ! Temps de rencontre et lieux communs, observation et échanges de service, participation réciproque aux conseils de classe et d'école ; les collègues des écoles et du collège ont de nombreuses idées pour améliorer le dispositif.

Des initiatives existent pour aider les élèves à se familiariser avec le collège mais, pour le SE-Unsa, la liaison ne peut se limiter à la visite des lieux. Outils d'évaluation et de progression, projets de cycle pilotés nécessitent un accompagnement des équipes et des moyens plus importants (IMP notamment).

L'AVENIR DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE PASSE PAR LA CONCERTATION

Les collègues de l'éducation prioritaire sont unanimes : la concertation marche quand elle est appropriée par les collègues et non imposée par un chef d'établissement ou un inspecteur. Pour le SE-Unsa, la concertation doit reposer sur des protocoles locaux, par exemple à l'échelle d'un réseau. Elle doit se dérouler sur le temps de service et les animateurs doivent être formés pour les rendre le plus productives possible. Pour le SE-Unsa, la concertation est indispensable pour faire vivre les réseaux, réussir l'inclusion, faire du cycle 3 une réalité. Elle doit aussi permettre d'améliorer le suivi des élèves, au service de la réussite. Les enseignants de l'Unsa revendiquent son inscription dans le temps de service des enseignants et l'extension de la pondération aux Rep et au premier degré.

DÉDOUBLEMENT DES CLASSES

CALENDRIER DES DÉDOUBLEMENTS EN Gs, Cp ET Ce1

Rentrée 2017 : Cp dédoublés en Rep+, soit un peu moins de 2 400 classes
Rentrée 2018 : Cp dédoublés en Rep et début dédoublement Ce1 en Rep+ et en Rep, soit 4 700 classes dédoublées supplémentaires
Rentrée 2019 : Cp et Ce1 dédoublés en Rep+ et en Rep et début dédoublement des Gs en Rep et Rep+, soit 3 900 classes dédoublées supplémentaires
Rentrée 2020 : Cp et Ce1 tous dédoublés et dédoublement des classes de Gs, soit 6 000 classes dédoublées supplémentaires
Rentrée 2021 : poursuite des dédoublements en Gs

LOCAUX SCOLAIRES

Les dédoublements ont parfois nécessité des réaménagements des locaux scolaires par manque de place. L'installation de 2 enseignants dans la même salle de classe a parfois été inévitable.

ET LES PERSONNELS ?

La mise en place des dédoublements n'est pas sans conséquence sur les personnels concernés au travers des procédures de mouvement. Des priorités accordées aux enseignants en classe de Gs, Cp ou Ce1 à des appels à candidature en passant par des nominations fortement conseillées par la hiérarchie et des décisions de carte scolaire, les modalités mises en place ne prennent pas toujours en compte les personnels. Mais il aurait pu difficilement en être autrement sans aucun cadrage ministériel sur la mise en place du dispositif.



ET DANS LES AUTRES CLASSES ?

Les dotations départementales ne permettent pas toujours de maintenir le taux d'encadrement constaté dans les autres classes de l'école. Cela peut se traduire par une hausse du nombre d'élèves dans les autres niveaux. La faiblesse des dotations conduit aussi à la disparition du dispositif *Plus de maîtres que de classes*, dispositif pourtant jugé positivement par les enseignants. L'arrivée en Ce2 peut présenter des difficultés supplémentaires avec le passage d'un petit groupe classe à un nombre d'élèves bien plus important.